

MAIRIE DE DANGERS

Département d'Eure-et-Loir

10 rue de la Mairie

28190 DANGERS

Tel. 0237229005 mairie.dangers@wanadoo.fr

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 26 MARS 2019

Sur convocation en date du 21 mars 2019, le Conseil municipal de DANGERS s'est réuni le mardi 26 mars 2019 à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur MORIZEAU Jean-François au lieu ordinaire de ses séances.

Etaient présents :

Mesdames ARRONDEAU Evelyne, CHALLAB Ellen, ROSSE Sandrine et Messieurs BODIN Bernard, BOYER Jean-Marie, DE AGUIAR Séraphin, ROBVEILLE Arnaud, TRANCHANT Philippe

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absentes :

Mesdames DAHURON Sonia (pouvoir donné à Monsieur DE AGUIAR Séraphin) et LEBEAU-CORBONNOIS Elisabeth (pouvoir donné à Madame ARRONDEAU Evelyne)

Secrétaire de séance : Madame ROSSE Sandrine

Lecture est donnée du compte-rendu de la réunion du 29 janvier 2019 qui est approuvé par les membres du Conseil municipal.

Il est ensuite procédé au vote des différents points figurant à l'ordre du jour.

ARTS EN SCENE – PROJET 2020 : CANDIDATURE

Le Maire informe que le Conseil départemental a envoyé un courrier sollicitant la Commune pour faire acte de candidature dans le cadre du dispositif « Arts en scène » pour la saison 2019/2020.

L'Association Les Amis de Saint-Rémi et l'école Arc-en-Ciel se sont proposés pour être partenaires sur la mise en œuvre de cette manifestation.

Le Maire propose de retenir la formule Spectacle et ateliers pratiques (10H), pour une participation financière de la Commune relative à cette prestation de 375 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte que la Commune se porte candidate et demande au Maire de répondre positivement.

AVENANT MARCHE ELABORATION PLU - PROLONGATION

Le Maire rappelle qu'avec la signature de l'avenant n° 1 de prolongation de durée portant le délai global du marché de 27 mois à 45 mois, le délai du marché était fixé au 26 janvier 2019.

La procédure n'étant toujours pas terminée à cette date (enquête publique en cours), il est nécessaire de décider de la signature d'un nouvel avenant de prolongation d'une durée de 11 mois, portant le nouveau délai global du marché à 56 mois (26 décembre 2019), ce que les membres du Conseil municipal acceptent à l'unanimité des membres présents.

Délibération n° 2019/12 – Avenant n° 3 au marché n° 2015 001 - Elaboration du PLU

Le Maire expose,

Vu le Code des Marchés publics,

Vu le marché n° 2015 001 conclu avec l'agence « En Perspective » en application de la délibération du Conseil Municipal n° 2015/16 du 31 mars 2015 relative à l'élaboration d'un plan local d'urbanisme-choix du bureau d'étude ;

La durée de ce marché ne permet pas la réalisation de l'ensemble des documents nécessaires à l'adoption du PLU, malgré un avenant n° 1 de prolongation de durée portant la durée initiale de 27 mois à 45 mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents,

- de **CONCLURE** l'avenant n° 3 de prolongation de durée, ci-après détaillé avec l'agence « En Perspective » dans le cadre des études relatives à l'opération susmentionnée ;

Attributaire : Agence « EN PERSPECTIVE » 2 rue de côtes 28000 CHARTRES

Marché initial du 31 mars 2015

Notifié le 26 avril 2015

Durée acte engagement : 27 mois

Avenant n° 1, prolongation de 18 mois : durée globale du marché : 45 mois.

Avenant n° 2 : Prestations complémentaires au 17 juillet 2018 d'un montant de 2.250 € HT, soit 2.700 € TTC.

Avenant n° 3, prolongation de 11 mois : nouvelle durée globale du marché : 56 mois.

- d'**AUTORISER** le Maire à signer l'avenant considéré, ainsi que tous documents s'y rapportant pour son exécution.

Le Maire précise par ailleurs que le PLU a été mis en ligne sur le nouveau site internet de la Commune <https://dangers28.fr/>.

Enfin, le Comité pilotage se réunira le 1^{er} avril 2019, en présence de Monsieur GUILLEMINOT de l'Agence EN PERSPECTIVE, afin d'effectuer un point sur les observations des personnes publiques associées.

CAUE - ADHESION 2019

Le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de prendre une délibération pour permettre le règlement de la cotisation 2019 auprès du CAUE, ce que le Conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents.

Délibération n° 2019/13 – Renouvellement adhésion CAUE 2019

Le Maire rappelle :

Le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement d'Eure-et-Loir (CAUE) met gratuitement à disposition des particuliers et des Communes des conseils en architecture en amont de projets.

Le CAUE est engagé dans des enjeux actuels tels que la maîtrise de la consommation foncière, la démocratisation de l'architecture, la gestion des ressources naturelles ou les économies d'énergie.

Il y répond en informant, en proposant des formations et en développant l'esprit de participation du public. Il conseille et apporte des réponses à des problématiques locales, qui intègrent aussi les enjeux nationaux.

Compte tenu de son action, le Maire propose de renouveler l'adhésion de la commune de Dangers à cette institution (Commune de 101 à 500 habitants : 50,00 €).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte cette proposition.

NOUVEAU REGLEMENT DU FONDS DEPARTEMENTAL DE PEREQUATION - PRESENTATION

Le Maire rappelle que le fonds de péréquation est alimenté par les droits d'enregistrement et de mutation lors des ventes d'immeubles et qu'il est géré par le Département qui édicte les règles d'attribution.

Le Maire présente à l'assemblée le nouveau règlement du Fonds Départemental de Péréquation qui entrera en vigueur courant 2019.

A l'avenir, la dotation attribuée aux communes sera calculée en tenant compte notamment des critères suivants :

- population totale INSEE de l'année (60%),
- moyenne des trois dernières années connues des dépenses d'équipement brut (20%),
- effort fiscal (10%),
- longueur de voirie communale (10%).

Jusqu'à ce jour, la Commune percevait une première part plafonnée à 17.500 € avec l'attribution d'une deuxième part pour un montant pouvant aller jusqu'à 4.000 €.

Avec le nouveau dispositif, le Maire constate qu'à l'avenir, le montant total attribué se situera sans doute aux alentours de 16.000 €.

CAUTION DE LA COMMUNE EMPRUNT CHARTRES METROPOLE HABITAT – INFORMATION

Le Maire effectue une information sur l'état des cautions de la Commune auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

- en 2006, Chartres Habitat a demandé et obtenu la fourniture d'une caution pour la construction des logements locatifs situés rue de la Mairie (148.383€ net emprunteur à ce jour);
- par courrier du 15 mars 2019, Habitat Eurélien a adressé au Maire un projet de délibération concernant une garantie à accorder par la Commune sur 50% d'un emprunt de 371.000 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre de la restauration des six logements locatifs de la rue des Bruyères.

Pour rappel, le Conseil municipal avait voté favorablement pour une telle garantie le 17 juillet 2018 avec une très courte majorité (4 voix Pour, 3 voix Contre, 4 Abstentions).

Or, depuis le début des travaux, la mairie a été sollicitée par les locataires sur les mauvaises conditions de réalisation, et sur la non concordance entre le programme et l'exécuté.

Différents échanges sont intervenus entre les parties afin de procéder à une reprise des malfaçons, dont une dernière réunion avec Habitat Eurélien et les locataires en Mairie de Dangers le 20 mars 2019.

Le Maire informe l'assemblée que par courrier du 21 mars 2019, une réponse a été adressée à Habitat Eurélien lui faisant savoir que compte tenu de l'engagement demandé à la Commune au travers de cette garantie d'emprunt, la délibération ne serait présentée au Conseil municipal qu'à la toute fin du chantier et après réception des travaux.

SIZA DISSOLUTION - REPARTITION DES ACTIFS

Le Maire rappelle que la Commune a validé, début 2017, l'auto-dissolution du SIZA, la Communauté d'agglomération de Dreux reprenant la compétence de cette zone d'activité.

La Commune s'est prononcée sur la répartition du solde positif de 210.000 € constaté à l'occasion de l'établissement des comptes du SIZA.

Par courrier du 5 février 2019, la Préfecture a informé les Communes composant le SIZA des conditions d'inventaire de l'actif immobilier et de sa répartition.

Il en ressort qu'un compromis a été trouvé sur un actif net négocié de 191.176,35 € + 184.397 € de solde de trésorerie (210.000 € - paiement de taxes foncières).

Ce boni de liquidation sera réparti au prorata de la population de chacune des Communes composant le SIZA, à savoir, pour la commune de Dangers, 1.555,05 € au titre de l'actif + 1.499,90 € au titre de la trésorerie.

BUDGET 2019

Approbation du compte de gestion du percepteur 2018

Le compte de gestion est établi par la trésorerie à la clôture de chaque exercice. Le Maire, au vu des documents comptables, fait constater au Conseil municipal que le montant des titres recouvrés et des mandats émis est conforme aux écritures du comptable.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte de gestion 2018 du budget de la Commune.

Délibération n° 2019/14 – Vote du Compte de gestion 2018 – Commune de Dangers

Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et qu'il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après présentation, considérant que les opérations de recettes et dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2018.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserves de sa part sur la tenue des comptes.

Vote du compte administratif 2018

Après présentation du compte administratif, le Maire invite Monsieur Philippe TRANCHANT, doyen d'âge de l'assemblée, à présider la séance afin de délibérer sur son approbation.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte administratif 2018 du budget de la Commune.

Délibération n° 2019/15 – Vote du Compte administratif 2018 – Commune de Dangers

Sous la présidence de Monsieur TRANCHANT Philippe, doyen de l'assemblée, le Conseil municipal examine le compte administratif du budget de la Commune 2018 qui s'établit ainsi :

<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses	158.998,89 €
Recettes	633.546,34 €
Excédent de clôture	474.547,45 €
<u>Investissement</u>	
Dépenses	379.962,85 €
Recettes	175.501,04 €
Déficit de clôture	-204.461,81 €
<u>Restes à réaliser</u>	
Dépenses	89.087,16 €
Recettes	65.191,00 €
Solde des restes à réaliser	-23.896,16 €

Hors de la présence de Monsieur Jean-François MORIZEAU, le Maire, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget de la Commune 2018, conforme au Compte de Gestion du Percepteur.

Affectation du résultat

Après présentation du Compte Administratif 2018 de la Commune, le Conseil municipal constate **un excédent de fonctionnement de 474.547,45 € et un déficit d'investissement de -204.461,81 € ainsi qu'un solde de reste à réaliser de -23.896,16 € soit un besoin de financement de 228.357,97€.**

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'affecter les résultats ci-dessus de la manière suivante pour le budget de l'année 2019 :

- au compte **001** – dépenses d'investissement « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » pour -204.461,81 €
- au compte **1068** – recettes d'investissement « Excédents de fonctionnement capitalisés » pour 228.357,97 €
- au compte **002** – recettes de fonctionnement « Résultat de fonctionnement reporté » pour 246.189,48 €

Délibération n° 2019/16 – Reprise des résultats – Budget de la Commune

Après présentation du compte administratif 2018 du budget communal, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'affecter les résultats ci-dessous de la manière suivante pour le Budget de l'année 2019 :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	97.969,53 €
B. Résultats antérieurs reportés Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	376.577,92 €
C. Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	474.547,45 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) - D 001 (si déficit) - R 001 (si excédent)	-204.461,81 €
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement	-23.896,16 €
Besoin de financement F. = D. + E.	228.357,97 €

AFFECTATION =C. = G. + H.	474.547,45 €
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	228.357,97 €
2) H. Report en fonctionnement R 002	246.189,48 €
DEFICIT REPORTE D 002	

QUESTIONS DIVERSES

- Répertoire électoral unique

Le Maire informe l'assemblée des nouvelles dispositions de tenue de la Commission de contrôle et de ses conditions de fonctionnement

- Gens du voyage

Des gens du voyage se sont installés près de la station d'épuration une première fois en février, puis une deuxième fois plus récemment. La réglementation leur permet de rester 14 jours, avec l'obligation de quitter les lieux le 15^{ème} jour.

La gendarmerie a été prévenue et le Maire s'est rendu sur place plusieurs fois pour constater que les terrains sont dans un état correct et les règles respectées.

La séance est levée à 23H00

Le Maire,
Jean-François Morizeau

